



# PENCRAN

infos

Sep./oct. 2021 - n°203

Édito

Mardi 28 septembre, le Conseil municipal a voté une exonération de 40% de la taxe foncière pour les nouvelles constructions pendant deux ans. Cela me permet de revenir sur l'évolution des taxes locales cette année. La municipalité ne perçoit plus la taxe d'habitation qui a disparu des recettes communales. Elle a été compensée de la manière suivante : la part de la taxe foncière que les contribuables versaient au département est maintenant versée à la commune. La part communale qui était de 16,97% s'est trouvée augmentée de la part départementale (15,97%) pour se retrouver à 32,94%. Il est important de rappeler, en ces temps où vous recevez ou allez recevoir vos avis d'imposition, qu'il n'y a eu aucune augmentation des taux communaux cette année.

Toutefois, les contribuables qui avaient droit à une exonération de deux ans sur la part départementale ne bénéficient plus de cette exonération. Soit parce que cela fait plus de deux ans qu'ils ont terminé la construction de leur maison, soit parce qu'il n'y a plus de part départementale et que la commune avait décidé en 2016 de supprimer cette exonération pour la part

communale. Mais, l'État n'en est pas resté là et a décidé de limiter la marge de manœuvre des communes en les obligeant à voter un minimum de 40% d'exonération pendant deux ans. Voilà pourquoi tous ceux qui devront verser leur première taxe foncière en 2022, bénéficieront d'un abattement de 40% pendant deux ans.

Septembre 2021 c'est aussi le moment du forum des associations, qui a permis un début de retour à la normale dans notre vie quotidienne. Beaucoup d'associations ont souffert de la crise sanitaire et il faut maintenant retrouver un élan qui a souvent été perdu. Il faut remotiver les bénévoles et attirer les anciens et les nouveaux adhérents. N'hésitez pas à vous rendre aux assemblées générales car une association ne peut exister sans bénévoles et sans la bonne volonté de chacun.

N'hésitez pas non plus à marquer sur vos tablettes les différentes manifestations que ces associations proposent afin de faire vivre la commune et d'y apporter de l'animation. La liste non définitive se trouve en page intérieure du bulletin.

Stéphane Hervoir, Maire

## Ouverture et contacts de la mairie

La mairie de Pencran est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 (fermeture au public le jeudi après-midi et fermeture à 16h30 le vendredi), le samedi matin de 9h à 12h

Tél. 02 98 85 04 42  
N° d'astreinte, en cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture de la mairie : 07 56 18 10 61  
Courriel : [mairie@pencran.fr](mailto:mairie@pencran.fr)  
Site internet : [www.pencran.fr](http://www.pencran.fr)



## LA MAIRIE COMMUNIQUE

Dans ce numéro

Etat civil - Urbanisme - Recensement des jeunes - Avis aux nouveaux habitants - Analyse de l'eau - Facturation des services périscolaires - Dispositif argent de poche - Tous responsable sur la gestion des déchets - Propriété privée/voie publique - Résumé du conseil municipal du 28/09/2021.

## ÉCOLE

Présentation de l'équipe pédagogique pour l'année 2021/2022.

## ENFANCE JEUNESSE

C'est la rentrée au Jardin d'Enfants - MPT : Espace jeunes de Pencran - Retour sur l'été à l'ALSH.

## LA VIE PAROISSIALE

Communauté Chrétienne locale Dirinon-Pencran.

## VIE ASSOCIATIVE

La Cie des Doudous - Partenariat Scolarisation Majunga - Gym Club - APAF - Les Sentiers de Pencran - Pencran Patrimoine : Portes ouvertes sur le chantier de l'église.

## Permanences des élus en mairie

Le Maire et les élus reçoivent sur rendez-vous. Contactez le 02 98 85 04 42

## Contacts des services enfance jeunesse

### Jardin d'Enfants :

Tél : 02 29 05 73 63

Courriel : [jardindenfants@pencran.fr](mailto:jardindenfants@pencran.fr)

### Centre de loisirs et garderie :

Tél : 09 60 54 23 03

Courriel : [alsh@pencran.fr](mailto:alsh@pencran.fr)

### Espace jeunesse :

Tél : 02 98 21 53 94

Courriel : [mpaugam@mptlanderneau.org](mailto:mpaugam@mptlanderneau.org)

### École Lucien Kerlann :

Tél : 02 98 85 31 94

Courriel : [ec.0290933G@ac-rennes.fr](mailto:ec.0290933G@ac-rennes.fr)

## Prochain Pencran Infos

**Envoi de vos articles :** pour faire paraître une information ou une annonce dans le **Pencran Infos**, faites parvenir votre texte pour le **8 octobre en mairie** ou à : [pencran-infos@pencran.fr](mailto:pencran-infos@pencran.fr)

**Rappel :** les bulletins municipaux sont disponibles sur le site internet de la mairie.

# LA MAIRIE COMMUNIQUE

## Modification des horaires de la mairie

La mairie est à présent fermée au public le jeudi après-midi.

## État civil

### NAISSANCES :

Allysée BALANANT LE DORZE, 7 rte de Keranhoat, le 11 juillet  
Ethan LE BRIS, 22 rue des Coquelicots, le 3 août  
Esteban BREMOND, 4 rue de la Licorne, 16 août  
Ethan LE NER, 25 Kermalguen, 7 septembre  
Florent LÉONARD, 18 rue de Kermaria, 13 septembre

### MARIAGES :

Charlène GRATALOUP et Joël PENDUF, 40 rue Per Jakes Hélias, le 25 septembre  
Noémie BEYOU et Sylvain LE LOUS, 16 rue des Bruyères, le 25 septembre

### DÉCES :

Jeanne SALAÛN épouse KEROMNÈS, 8 rue du Voas Glaz, le 26 mai, 94 ans

## Urbanisme

### DÉCLARATIONS PRÉALABLES :

- M. STOURM, 15 rue de Kermaria, isolation par l'extérieur
- Mme LE GAC, 8 rue des Bruyères, changement de la porte d'entrée
- Mme MORVAN, 11 rue du Clos des Serres, édification d'une clôture
- M. CROISEAUX, 5 rue Anjela Duval, construction d'une pergola
- Mme TOULLEC, 20 rue des Noisetiers, remplacement de la haie mitoyenne et réfection de la toiture
- M. CROGUENNEC, 21 rue des Farfadets, édification d'une clôture

### PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Mme et M. QUEFELEC, 5 route de Kerlois, construction d'une terrasse et d'un abri de jardin
- SCI Hunix, 15 rue du Clos des Serres, construction d'une maison individuelle
- Mme et M. KERAVAL, 5 rue du Clos des Serres, construction d'une maison individuelle
- Mme et M. LE GOFF, 3 rue des Korrigans, extension maison individuelle
- Mme LE GOFF et M. TADJER, 13 rue Glenmor, construction d'une maison individuelle
- Mme MAZE et M. PERON-BARS, 8 rue des Agapanthes, modification implantation maison individuelle

## Recensement des jeunes

Les jeunes nés en septembre et octobre 2005 doivent venir se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans et dans les 3 mois. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité.

## Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en mairie munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

## Analyse de l'eau

Prélèvement effectué le 01/09/2021. Nitrates (NO3) : 24 mg/l (limite de qualité : 50mg/l). Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les résultats détaillés sont consultables en mairie et sur le site internet : [www.pencran.fr](http://www.pencran.fr)

## Facturation des services périscolaires

Émetteur de la créance  
COMMUNE DE PENCAN  
PLACE DE LA MAIRIE  
29800 PENCAN  
Téléphone : 02 98 85 04 42  
Horaires d'ouverture : 9h30-12h15/13h30-17h30 (vend. : 18h30)

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS DES SOMMES À PAYER  
Amplification de titre de recette

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
28 RUE DE BRISTOL  
29800 LANDERNEAU

Destinataire de votre paiement  
Centre des Finances Publiques  
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
59 RUE DE BREST  
29800 LANDERNEAU  
Téléphone : 02 98 85 11 81  
Horaires d'ouverture : 9h30-12h00 13h30-16h00 (cf mer. 18h30)

M ET MME

Madame, Monsieur,  
En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Références à rappeler

Budget	Exercice	N° budgétaire	N° Titre
19920	2020	40	913

Date d'émission du titre de recette : 07/09/2020

Objet	Prix unitaire	Q91	Q92	Montant total HT	TVA	Montant TTC
JOURNÉE REPAS COMPRE	15,10	4		60,40	0,00	60,40
JOURNÉE REPAS COMPRE	15,10	4		60,40	0,00	60,40
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>						<b>120,80 €</b>

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées au verso ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

HERVORV Stéphane Maire

Application : HELIOS  
Avis des sommes à payer  
SOMME À PAYER EN EUROS :  
Références :  
Poste :  
Titre de recette :  
prélevé le 10/10/2020

Feuille 1 sur 1  
N° Emission : \*

TALON DE PAIEMENT €

NE RIEN ÉCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS FLUER

Pour utiliser les autres modes de règlement, voir au verso.

En cette rentrée scolaire, nous vous rappelons que le format de la facturation des services périscolaires (ALSH, cantine/garderie) a évolué depuis octobre 2020. Vous recevrez un « AVIS DES SOMMES À PAYER » directement du Trésor Public (modèle ci-joint). Ce document est bien une facture et non pas une relance.

## Dispositif argent de poche



Pour la première fois cet été, la mairie a proposé aux jeunes Pencranais âgés de 16 à 18 ans de s'inscrire au dispositif Argent de poche.

# LA MAIRIE COMMUNIQUE

(suite « Dispositif agent de poche ») Au cours de 8 matinées réparties sur 4 semaines, encadrés par des élus, dans la bonne humeur, 15 jeunes motivés ont effectué des petits travaux de proximité tels que : désherbage du cimetière, nettoyage portail de l'école, rangement de la salle des sports, peinture de l'ancien boulodrome, peinture des potelets de la place de la mairie... En contrepartie de leur investissement, les participants ont perçu une indemnité de 15 € par matinée.

Ce programme permet aux jeunes de s'impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie, de prendre part à la vie de la commune, d'en connaître les acteurs. La première expérience ayant été jugée positive, cette action devrait être reconduite lors de prochaines vacances scolaires.

## Tous responsables sur la gestion des déchets

Sur le territoire intercommunal (CCPLD) :

5 aires de stockage des végétaux sur : Pencran, la Forest Lanterneau, Hanvec, Loperhet et la Martyre.

→ Dépôt de végétaux gratuit

→ Accès permanent

2 déchetteries (pour les habitants et professionnels) à : Daoulas et Plouédern.

→ Dépôt de gravats, encombrants, cartons volumineux, ferrailles, déchets verts, déchets ménagers spéciaux, déchets d'équipement électriques et électroniques et bois non traité.

→ Accès gratuit pour les ménages.

Sur le territoire communal (Pencran) :

3 éco-points sont implantés sur la commune : à Kermalguen, sur le parking de Keranna et de la mairie, pour une collecte sélective. Chaque point possède deux bacs :

→ Un bac pour le verre

→ Un autre pour les emballages recyclables

## Propriété privée/voie publique

En cette fin de saison estivale, arbres et arbustes ont bien poussé et les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité. Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

### Les riverains doivent obligatoirement :

- Élaguer ou tailler régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux ;
- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public) ;
- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière) ;
- Ramasser les tailles ;

Merci de respecter ces règles pour le bien-être et la sécurité de tous.

## Résumé du conseil municipal du 28/09/2021

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité des votants.

### RÉFORME DE L'EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE DES PROPRIÉTÉS BÂTIES

En 2016, le conseil municipal a supprimé l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Une réforme du Code général des Impôts, et notamment de son article 1383, oblige les conseils municipaux à délibérer de nouveau sur le sujet. Toutefois, entre-temps, la réforme des taxes locales s'est appliquée. La taxe d'habitation a été supprimée. Pour les communes, elle a été remplacée par la part départementale de la taxe foncière. Cette situation a été expliquée lors du conseil municipal de mars 2021. Un Pencranais qui payait avant 2021 la part communale de la taxe foncière à la commune (16,97 %) et la part départementale (15,97 %) au département, paye maintenant la somme des deux parts (32,94 %) à la commune. Il n'y a eu aucune augmentation des taux en 2021. Toutefois, le département avait voté l'exonération de deux ans sur la taxe foncière pour les nouvelles constructions. Il est donc possible que les habitants concernés aient vu une forte augmentation de leur taxe en 2021 qui n'est donc due qu'à la fin de cette exonération départementale. La réforme du Code des Impôts interdit dorénavant aux communes de supprimer totalement l'exonération de deux ans. Le conseil municipal peut exonérer de 100 à 40 % par tranche de 10%. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, à 40 % de la base imposable.

### RÉVISION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement est celle que l'on acquitte lors d'une construction neuve ou d'un agrandissement. Le conseil municipal décide d'augmenter le taux de 3.5 % (taux voté en 2011) à 5 % sur l'ensemble du territoire communal. Toutefois, les exonérations sur les logements sociaux (votée en 2012) et sur les abris de jardin (66 % d'exonération voté en 2014) sont toujours valables.

### CONVENTION RASED

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la municipalité participe financièrement au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) sur le territoire de la circonscription de Lanterneau. La convention actuelle arrive à échéance. Le conseil municipal autorise le maire à signer une nouvelle convention pour 2021-2024.

### NUMÉROTATION DE VOIRIE

Afin de permettre la mise en place de la fibre optique sur la commune, le Maire propose de mettre en place une numérotation pour les nouvelles parcelles urbanisées de la rue des Agapanthes et la rue des Myrtilles. Il est décidé de poursuivre la numérotation existante.

### CANDIDATURE AU LABEL « TERRE Saine » CONSEIL RÉGIONAL

Le maire propose au conseil municipal de postuler à l'obtention du label national « Terre Saine, Communes sans pesticides » animé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

## LA MAIRIE COMMUNIQUE

(suite « Résumé du conseil municipal du 28/09/2021 ») L'objectif de ce label national est de :

- Valoriser les élus et les services techniques des collectivités territoriales qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires ;
- Entraîner les collectivités à atteindre et dépasser les objectifs de la loi « Labbé », vers le zéro pesticide sur l'ensemble des espaces en ville ;
- Sensibiliser les jardiniers amateurs et promouvoir le jardinage sans recours aux produits chimiques.

Pour la commune de Pencran, les objectifs visés concernent des enjeux de protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des citoyens, de préservation de la biodiversité (faune et flore) et de reconquête de la qualité des eaux.

La candidature de la commune pour obtenir ce label s'inscrit dans une politique de non utilisation de produits phytosanitaires depuis de nombreuses années et est un engagement à rester en zéro pesticide.

### RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE STATUTAIRE

Le maire rappelle que la collectivité a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge. Le conseil municipal accepte la proposition de contrat de la CNP Assurances/Courtier SOFAXIS, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il s'agit d'un contrat par capitalisation, dont l'adhésion est résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un

préavis de 6 mois. Le conseil municipal décide aussi d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de gestion suivant les modalités suivantes :

- Pour les agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL : assurances tous risques avec une franchise de 30 jours par arrêt. Taux du contrat : 4,70%
- Agents affiliés IRCANTEC : assurances tous risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire. Taux du contrat : 1,12%

En application du contrat d'adhésion aux services de prévention de l'absentéisme pour raisons de santé et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire à caractère obligatoire susvisée, conclue avec le CDG 29, la contribution fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution est fixée à 70 € par agent CNRACL multiplié par l'effectif déclaré au jour de l'adhésion.

### AMENAGEMENT CIRCUIT PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées)

La commune de Pencran envisage l'aménagement et le balisage du sentier de randonnée « Monts et Vallées ». Elle souhaite également classer ce circuit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées afin d'en garantir la qualité, la sécurité et la continuité. Ce classement permet à l'itinéraire de bénéficier des assurances du Département du Finistère (protégeant le propriétaire et le randonneur en cas d'accident), de pérenniser et d'homogénéiser le balisage, et de faire l'objet d'une promotion touristique.

## ÉCOLE

### Présentation de l'équipe pédagogique pour l'année scolaire 2021/2022



En bas, en partant de la gauche : Carine BONHUMEAU - enseignante en CE1/CE2, Christelle PETTON - enseignante en CP, Estelle BEUZIT - enseignante en CM1/CM2 A, Annie LANGUENOU - enseignante en CM1/CM2 B.

En haut, en partant de la gauche : Clarisse LE DÛ - enseignante intervenante en CP/CE1, Annabelle LEHRE - directrice et enseignante en CP/CE1, Virginie KERMARREC - enseignante en MS/GS, Marie LE HÉNO - enseignante en PS/MS B, Véronique PENGAM - ATSEM en PS/MS B, Marie-Aude PERROT - AVS, Pauline TYMEN - enseignante en MS/GS, CP et CE1/CE2, Christine ABALAIN - AVS, Nabila BENZAOUZ - enseignante en PS/MS A, Carole LOIRE - AVS, Marc RENAUDAT - AVS et Guylaine SENE - adjointe enfance jeunesse.

## MATERNELLE

Classes	Effectifs	Nom des professeurs
PS MS (A)	26	Nabila BENAZZOUZ (ATSEM : Virginie GUILLON)
PS MS (B)	25	Marie LE HÉNO Blandine ROCLE (ATSEM : Véronique PENGAM)
MS-GS	24	Virginie KERMARREC Pauline TYMEN (ATSEM : Eloïse MERCIER)

## ÉLÉMENTAIRE

Classes	Effectifs	Nom des professeurs
CP	25	Christelle PETTON Pauline TYMEN
CP CE1	24	Annabelle LEHRE Clarisse LE DÛ
CE1 CE2	28	Carine BONHUMEAU Pauline TYMEN
CM1-CM2 (A)	25	Estelle BEUZIT
CM1-CM2 (B)	26	Annie LANGUENOU

L'école compte cette année, 203 élèves répartis en 8 classes.

## VACANCES SCOLAIRES 2021-2022

<b>Vacances de la Toussaint 2021</b>	<b>Fin des cours :</b> vendredi 22 octobre 2021 / <b>Jour de reprise :</b> lundi 8 novembre 2021
<b>Vacances de Noël 2021</b>	<b>Fin des cours :</b> vendredi 17 décembre 2021 / <b>Jour de reprise :</b> lundi 3 janvier 2022
<b>Vacances d'hiver 2022</b>	<b>Fin des cours :</b> vendredi 4 février 2022 / <b>Jour de reprise :</b> lundi 21 février 2022
<b>Vacances de printemps 2022</b>	<b>Fin des cours :</b> vendredi 8 avril 2022 / <b>Jour de reprise :</b> lundi 25 avril 2022
<b>Vacances d'été 2022</b>	<b>Fin des cours :</b> jeudi 7 juillet 2022

## ENFANCE JEUNESSE

C'est la rentrée au Jardin d'Enfants



L'heure de la rentrée a sonné et plusieurs enfants qui étaient accueillis au Jardin d'Enfants ont intégré la classe de Petite Section de maternelle. De nouvelles familles sont arrivées, nous avons fait la connaissance de Elléannor, Samaël, Pauline, Louka, Fanny, Lucie, Léo, Elijah, Jayden, Sanah, Tyméo, Margot, Amaury, Luna, Maëlya, Nolann et Iris. Nous leur souhaitons la bienvenue. Depuis, c'est avec enthousiasme qu'ils retrouvent leurs camarades et les nombreux jeux du Jardin d'Enfants.

MPT : Espace jeunes de Pencran



**Soirée Raclette et Jeux, le vendredi 22 octobre à 19h.**

Comme chaque vendredi, veille de vacances scolaires, une soirée spéciale est organisée à l'Espace jeunes de Pencran. Inscription par mail :

[m.paugam@mptlanderneau.org](mailto:m.paugam@mptlanderneau.org)

**Un Espace pour les jeunes et construit pour les jeunes.**

L'Espace jeunes est ouvert tous les vendredis soirs (de 20h à 22h) et les samedis après-midis (de 14h à 17h), en dehors des périodes de vacances scolaires. Ces horaires peuvent varier en fonction d'une planification d'activités qui est construite en concertation avec les jeunes. Il est également ouvert plusieurs fois par vacances, en fonction des demandes et besoins des jeunes. Sport, activités manuelles, sorties culturelles... toutes ces propositions peuvent être planifiées. Vous pouvez aussi simplement venir vous retrouver entre amis autour d'une partie de billard, de baby-foot ou d'un jeu de société.

**Changement de lieu :**

L'Espace jeunes change d'adresse ! Habituellement à l'Arc-en-ciel, celui-ci ouvrira ses portes dans la salle "Ty Jean-Louis", une petite maison en pierre à côté de la mairie, bien connue des Pencranais.

## ENFANCE JEUNESSE

### Retour sur l'été à l'ALSH



Pendant les vacances d'été, l'ALSH de Pencran a accueilli en moyenne 45 enfants encadrés par 5 animateurs. Chaque groupe d'enfants a eu pour mission de fabriquer une machine à voyager dans le temps afin de découvrir chaque semaine une période : Préhistoire, Moyen-Age, Temps Modernes et Futur. Tout au long des semaines, les animateurs ont proposé des ateliers autour de la thématique. Ainsi, à travers un journal de bord, les enfants ont pu exposer leur voyage dans le temps. Cet été a été marqué par le grand retour des sorties, réalisées dans la prudence et dans le respect des protocoles sanitaires : spectacle en plein air lors du festival de Kann Al Loar, courses d'orientation dans le bois de Coat Mez à la Forest-Landerneau (attention aux tiques), jeux et baignade à la plage du Trez-Hir pour le groupe des grands et promenade à la fontaine de Pencran pour le groupe des petits, découverte du domaine de Menez Meur et rencontre des animaux au jardin du Moulin Neuf à Pouldalmézeau. En plus des sorties, tous les vendredis, des grands jeux ont été réalisés pour clôturer le voyage dans une période : la machine en folie (jeux type Fort Boyard), chasse aux mammoths (jeux type kermesse), les chevaliers de la table ronde (rallye photo), le complot à Versailles (Escape Game) et le Sagamore (jeu de stratégie opposant deux équipes). Ce dernier a été adapté au thème Star Wars. Lorsque le temps le permettait, des batailles d'eau étaient organisées pour le grand bonheur des enfants et surtout celui des animateurs.

Vive les vacances !

## VIE PAROISSIALE



### Communauté Chrétienne locale Dirinon-Pencran

Le 31 août les Pères François CALVEZ et Georges LE GAL ont terminé leur mission dans la paroisse de Tout Remède en pays de Landerneau dont dépend Pencran.

Le curé François Calvez est remplacé par Erwan de Kermenguy ordonné prêtre en 2015. Il a été installé par Mgr Dognin, évêque du diocèse de Quimper, à Landerneau le dimanche 12 septembre à 10h30 à l'église St Houardon.

#### Catéchèse :

Les inscriptions pour l'année 2021/2022 se font auprès de Mme Marie-Laure Le Gall de Dirinon.

Contact: **06 47 48 63 62** / [herve\\_le-gall@orange.fr](mailto:herve_le-gall@orange.fr)

## VIE ASSOCIATIVE

### La Compagnie des Doudous

L'assemblée générale de l'association « la Compagnie des Doudous » a eu lieu le 14 septembre salle Argoat. Après une année un peu difficile due aux confinements successifs, les activités vont reprendre dès le mois d'octobre. Les séances de Baby Gym auront lieu avec Anne Le Bihan, un lundi par mois. Serge Brard animera un éveil musical 1 fois par mois, soit le mardi, soit le jeudi. Une nouveauté pour cette nouvelle année : des séances de lecture animées par Monique Castel une fois par trimestre. Une vente de crêpes aura lieu au mois de janvier afin de nous aider à financer ces activités. Un changement de trésorière a lieu dans le bureau de l'association : Céline Roquinarç'h prend la place de Stéphanie Lopès Andrade. La présidence est toujours assurée par Véronique Croiseaux et le secrétariat par Laurence BOULLÉ.



## VIE ASSOCIATIVE

### Partenariat Scolarisation Majunga



L'association pencranaise Partenariat Scolarisation Majunga a tenu son assemblée générale samedi 11 septembre à la salle Argoat. Les actions en faveur de l'éducation des enfants ont débuté en 2013 pour 36 enfants. Il y a aujourd'hui 115 bénéficiaires provenant de 58 familles. L'association a fait le choix de s'adresser aux plus démunis : les ressources mensuelles des familles sont de 17€, avec une moyenne de 9 enfants. C'est dire l'extrême pauvreté ! L'association développe un ensemble d'actions visant à favoriser l'éducation des enfants : frais de scolarité, accès aux soins de santé, animations, soutien scolaire, aides aux familles, projets économiques, ... La grande majorité des enfants s'accrochent à l'école, conscients que c'est le moyen d'espérer une vie meilleure. Les familles sont de plus en plus solidaires. Problèmes rencontrés en 2020 : la crise du Covid qui a paralysé les écoles et les activités économiques, le dénuement des familles, la prostitution des adolescentes. Les recettes proviennent de 100 donateurs, des particuliers solidaires de l'action, de quelques entreprises et de deux communes (Pencran et La Martyre). Les dons des particuliers sont déductibles des impôts sur le revenu, à hauteur de 66 %. Les finances de l'association sont équilibrées, à hauteur de 18 000 € par an, avec un léger excédent de 1 244 €. L'association Solidarité Enfants du Monde (Landerneau) collabore aux actions, en finançant l'aide aux familles et les projets économiques améliorant les revenus des familles. Le bureau est composé de Jean-Paul Pinvidic (président, La Forest-Landerneau), Raymonde Le Person (trésorière, Bénodet), Geneviève Kerdraon (secrétaire, Quimper) et Guy Pinault (Majunga).

Contact : [partenariatmajunga@gmail.com](mailto:partenariatmajunga@gmail.com)/06.66.72.55.49/  
[www.enfantsdemajunga.com](http://www.enfantsdemajunga.com)

### Gym Club

Après 2 années sportives chaotiques, le Gym Club vient de reprendre ses cours en présentiel. Une grande satisfaction, de l'avis des pratiquantes qui avaient redémarré la saison et qui ne cachaient pas leur bonheur de pouvoir à nouveau partager ce moment sportif et convivial. Respectant les directives ministérielles, le Club demande cette année aux adhérents de présenter leur passe sanitaire à chaque début de séance. N'hésitez pas à rejoindre le Club cette année encore ! Et pour les personnes qui ne connaissent pas encore le Club, n'hésitez pas à venir faire 1 ou 2 séances d'essai.

**Les cours se déroulent** : lundi (19h à 20h) Gym tonique, mercredi (9h30 à 10h30) Gym loisirs et mercredi (19h à 20h) Gym tonique à la salle des sports.

### Inscription lors des différents cours :

- Nouvelle adhésion : certificat médical obligatoire
- Réinscription : certificat médical ou attestation d'absence de contre-indication à la pratique sportive à télécharger sur : [www.sportspourtous.org/fr/questionnaire-sante.html](http://www.sportspourtous.org/fr/questionnaire-sante.html)

### Cotisation donnant droit aux 3 cours hebdomadaires :

55€ pour une réinscription et 75€ pour une nouvelle adhésion.

Pour toute information, contactez Hélène PERON :  
[06.15.18.67.51](tel:06.15.18.67.51) / [gymclub-pencran@laposte.net](mailto:gymclub-pencran@laposte.net)



Bonne année sportive à tous !

### APAF

**LA PENCRANAISE**  
2ème édition

20kms à 9h  
12 kms à 9h15  
8 kms à 9h30

17 octobre 2021

**TRAIL**  
SANS CHRONO  
PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

MARCHES 8 et 12 kms  
départ 8h45

Departs et arrivées : au bourg de PENCRAN  
Inscription sur [Klikego](http://Klikego.com)

SC MICRO, ROLLAND, Handi Sport, SABL ISOL & PLAC, GROUPE C/PI, Landerneau pumejets, Le Télégramme

L'APAF organise la 2ème édition de " La Pencranaise Trail " le dimanche 17 octobre. 3 circuits, de 8, 12 et 21 kms, seront proposés aux coureurs. Les marcheurs ne seront pas oubliés, avec 2 parcours de 8 et 12 kms. Les inscriptions sont ouvertes sur le site [Klikego.com](http://Klikego.com), à partir de la catégorie cadets pour le 21 kms et minimales pour les autres distances, dans la limite de 500 participants. En 2019, la 1ère édition avait rassemblé 409 participants. Pour que cette édition connaisse le même succès, l'APAF a encore besoin de bénévoles, et particulièrement des signaleurs pour guider les sportifs et assurer leur sécurité. Une partie des bénéfices de cette journée sera reversée sous forme de don pour participer au financement d'un projet pour une association Handisport. Contact : [asso.paf29800@gmail.com](mailto:asso.paf29800@gmail.com).

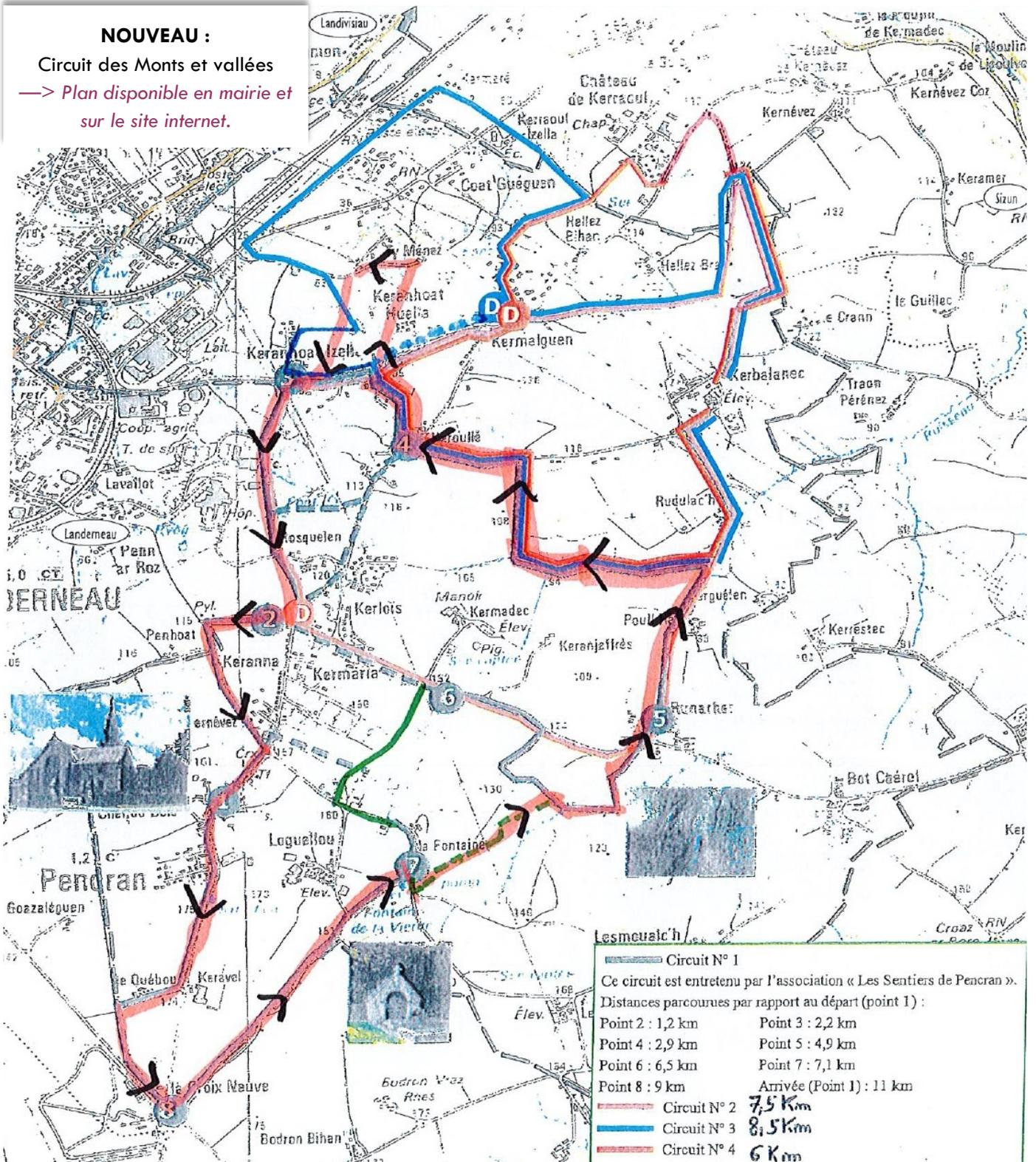


Les membres de l'association "Les Sentiers de Pencran" entretiennent les sentiers de randonnées de la commune. Ils réparent, nettoient, élaguent bénévolement ces itinéraires afin de permettre à toutes et à tous de pouvoir se promener sur nos chemins communaux. Après la période Covid, les chantiers interrompus ont pu reprendre. Tous ne sont pas présents sur la photo, mais tous méritent un grand bravo et nos remerciements.

### NOUVEAU :

Circuit des Monts et vallées

→ Plan disponible en mairie et sur le site internet.



## **Pencran Patrimoine : Portes ouvertes sur le chantier de l'église**

Dimanche 10 octobre de 14h à 17h, venez découvrir les travaux réalisés durant la première tranche de la rénovation de l'église Notre-Dame de Pencran. Visite libre ou commentée (à 14h00 et 15h30) par l'architecte en charge du projet, M. Meder. Ce sera l'occasion de voir l'intérieur rénové (peintures/vitraux) et de se donner une bonne idée du rendu



## Calendrier des festivités 2021/2022

### **OCTOBRE 2021**

- 10/10** : Pencran Patrimoine —> Portes ouvertes du chantier de l'église
- 17/10** : Salle des sports - APAF —> Trail
- 26/10** : ARVEST - Les Amis de la Colline —> interclubs

### **NOVEMBRE 2021**

- 11/11** : ARVEST - USP —> Kig ha farz
- 12/11** : ARVEST - Le mois du documentaire
- 20/11** : Salle associative - FNACA —> Assemblée générale

### **DÉCEMBRE 2021**

- 04/12** : Salle des sports - APAF —> Téléthon
- 11/12** : ARVEST - Les Amis de la Colline —> Assemblée générale

### **JANVIER 2022**

- 08/01** : ARVEST - Vœux du maire
- 08/01** : ARVEST - USP —> Galette des rois
- 22/01** : Salle associative - Les Sentiers de Pencran —> Assemblée générale

### **FÉVRIER 2022**

- 06/02** : ARVEST - Pencran Patrimoine —> repas crêpes

### **MARS 2022**

- 06/03** : ARVEST - Pencran Patrimoine —> Kig ha farz
- 12/03** : ARVEST - USP —> soirée années 80
- 13/03** : ARGOAT - La Pencranaise —> Assemblée générale
- 26/03** : ARVEST - Rockin Breizh Club —> concert

### **AVRIL 2022**

- 12/04** : ARVEST - Les Amis de la Colline —> Interclubs

### **JUIN 2022**

- 06/06** : ARVEST - Les Sentiers de Pencran —> Randonnée
- 17/06** : ARGOAT - La Bonne Altitude —> Assemblée générale

### **JUILLET 2022**

- 03/07** : ARGOAT - La Paysanne —> Assemblée générale

### **SEPTEMBRE 2022**

- 03/09** : Salle des sports - Forum des associations
- 10/09** : ARVEST - Rockin Breizh Club —> concert

## Adresses, horaires et numéros utiles \_\_\_\_\_

### **Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas (CCPLD) :**

Maison des Services publics, 59 rue de Brest, Landerneau

- **Secrétariat** : 02 98 21 37 67
- **Service environnement** : 02 98 21 34 49
- **CLIC** : 02 98 85 99 08
- **Pôle emploi** : 39 49
- **CPAM** : 36 46

### **Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) :**

20 rue Amédée Belhommet, Landerneau

02 98 85 35 33

**Protection Maternelle et Infantile (PMI)** : 02 98 85 95 20

### **Collecte ordures ménagères et recyclables :**

02 98 21 34 49

- **Recyclables** : vend. 1er, 15 et 29 octobre
- **Ordures ménagères** : vend. 8 et 22 octobre et 5 novembre

### **Conciliatrice de justice :**

Mairie de Landerneau

Marie-Françoise LE GUEN

06 81 89 62 40

marie-francoise.leguen@wanadoo.fr

### **Déchetteries :**

- **Plouédern**

ZI Saint-Eloi, Plouédern

02 98 85 19 50

**Hiver (1er novembre au 28 février) :**

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

**Été (1er mars au 31 octobre) :**

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

- **Pencran**

L'aire de déchets vert de Pencran (Keroullé) est ouverte tous les jours.

### **Eau du Ponant (eau potable et assainissement) :**

20 allée du Bois Noir Landerneau (accueil)

02 29 00 78 78 (tarif appel local) de 8h30 - 12h15 et 13h15 - 17h30 (sauf 17h le lundi)

**Si vous êtes victime ou témoin d'un incident sur le réseau d'eau potable (fuite importante sur la voie publique, coupure d'eau non programmée) ou d'assainissement (déversement), n'hésitez pas à prendre contact par téléphone 24h/24 à ce même numéro.**

### **Gendarmerie de Landerneau :**

14 rue Henri Dunant, Landerneau

02 98 85 00 82

### **Relais Petite Enfance (RPE) :**

02 98 43 63 97

rpe.interco@enjeuxdenfance.fr

Le relais poursuit l'accompagnement autour de la recherche d'un mode de garde, des contrats et des conseils éducatifs auprès des familles et des professionnels soit lors de RDV téléphoniques ou en présentiel si besoin. Reprise des permanences à Pencran, à l'espace Arc-en-ciel les mardis 5, 19 octobre et 16 novembre de 9h à 12h.

### **Service de Gestion Comptable :**

59, rue de Brest, Landerneau

02 98 85 11 61

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30. Et uniquement sur rendez-vous le lundi, mardi et jeudi de 14h à 16h.

### **Défibrillateurs :**

Deux défibrillateurs sont à la disposition de la population :

- **Place de la Mairie** : sur la façade de la mairie
- **Terrains des sports** : sur la façade des vestiaires

### **Pharmacie de garde :**

Le samedi après 19h et le dimanche après 20h, contactez le 32 37 pour être orienté vers la pharmacie de garde.

## Démarches administratives \_\_\_\_\_

### **Permis de construire et déclarations préalables de travaux :**

Tout projet d'aménagement, rénovation ou construction qui implique une modification de l'aspect extérieur de l'habitation (ravalement, menuiseries...) ou de la propriété (clôture, portail, abris, haies...) doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie. Le service Urbanisme vous informera sur les formalités à accomplir en fonction de la nature du projet : permis de construire ou simple déclaration de travaux.

### **Carte nationale d'identité et passeport :**

Délivrance, renouvellement, perte...

Mairie de Landerneau

02 98 85 43 00 ou 02 56 31 28 21

etatcivil@mairie-landerneau.fr

<https://www.landerneau.bzh/prendre-rendez-vous-pour-deposer-une-demande-de-cni-passeport/>

**Attention, le délai peut être long (jusqu'à 6 mois)**

Pour réduire le délai de traitement d'une demande, il est possible d'effectuer une pré-demande en ligne sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/>